

Comité d'entreprise NTN-SNR ROULEMENTS

Réunion du 19 juillet 2018

Ordre du Jour

Validation des comptes du CE avec le cabinet REC représenté par Monsieur DJEMMALI et Madame JOMAA.

Monsieur Hachmi DJEMMALI rappelle que son intervention se fait en sa qualité d'expert comptable du comité d'entreprise. A ce titre, il définit son rôle comme suit :

- assister le comité d'entreprise dans sa mission d'arrêter les comptes et d'établir les états financiers de l'année 2017.
- expliquer aux élus les contraintes législatives et réglementaires inhérentes à l'établissement des comptes annuels par le CE.
- être à la disposition des élus pour répondre à leurs questions et apporter les éclaircissements nécessaires au contenu des états financiers.

Monsieur DJEMMALI profite de cette occasion pour rappeler les nouvelles obligations prévues par les ordonnances MACRON en ce qui concerne la mise en place du CSE au plus tard le 31/12/2019.

Monsieur DJEMMALI déroule les faits marquants de l'exercice :

1- Les 2 budgets présentés sont déficitaires

Monsieur DJEMMALI rappelle que le rôle du CE est de favoriser les œuvres sociales en respectant les moyens financiers du CE.

Le Comité d'Entreprise doit respecter les contraintes économiques et l'équilibre financier.

Monsieur DJEMMALI fait remarquer que le déficit s'explique et que plusieurs facteurs sont la cause.

Monsieur DJEMMALI signale que les responsables du CE ont dû jongler entre les 2 budgets Fonctionnement et Œuvres Sociales pour faire face aux dépenses.

Monsieur DJEMMALI rappelle que la loi interdit tout transfert d'un budget à l'autre.

Monsieur DJEMMALI signale que les responsables du CE étaient conscients du fait de l'interdiction de transférer les fonds d'un budget à l'autre mais il fallait faire face à des échéances de trésorerie car la subvention allouée par l'employeur n'a pas été versée dans les délais prévus.

2-Monsieur DJEMMALI fait remarquer que la subvention de l'employeur tend à diminuer en raison de la baisse de la masse salariale,

Cette baisse prive le CE de certaines ressources indispensables au financement de ces activités sociales et culturelles.

Le comité d'entreprise a utilisé les réserves constituées au titre des années précédente pour financer des dépenses exceptionnelles. Cependant, cette pratique devrait rester occasionnelle afin de préserver les ressources du CE.

Monsieur DJEMMALI dit que c'est aux responsables des sections de trouver des solutions pour fonctionner autrement et rétablir la situation.

Monsieur DJEMMALI rappelle que l'on ne peut pas aller au-delà du budget et que les ressources de l'employeur sont décroissantes.

Il rappelle que les activités du CE sont en priorité destinées aux salariés de l'entreprise et aux membres de leur famille.

La participation des tiers aux activités sociales et culturelles doit rester exceptionnelle.

3-Monsieur DJEMMALI revient sur la politique de prêt pratiquée par le CE et rappelle qu'il est interdit de prodiguer des opérations financières sauf exception.

Monsieur DJEMMALI rappelle qu'il faut appliquer la règle générale pour prêter de l'argent et ne pas aggraver les situations désespérées.

Monsieur DJEMMALI explique qu'il ne faut pas faire de confusion entre les prêts et les dons.

Monsieur DJEMMALI fait remarquer que l'absence de remboursement des prêts par les salariés prive le CE d'une ressource financière importante.

Le trésorier Monsieur Lionel REVOLT rappelle que suite à un groupe de travail, le responsable de la commission Œuvres Sociales a rédigé un nouveau règlement pour répondre aux obligations des prêts accordés

Monsieur DJEMMALI souligne que son rôle est de dire la vérité même si cela est déplaisant.

Monsieur DJEMMALI félicite les responsables du CE pour leur écoute en ce qui concerne la participation des tiers aux différentes activités afin d'accorder la priorité aux salariés et aux membres de leur familles et éviter un éventuel rappel des cotisations par à l'URSSAF en cas d'un contrôle.

Monsieur DJEMMALI explique que plus on prête à certains salariés plus on les enfonce en les mettant en difficultés.

4- Monsieur DJEMMALI rappelle que la mise en place des bons d'achats de façon stratégique permet de continuer sereinement dans ce sens-là.

Monsieur DJEMMALI évoque que l'évènement exceptionnel (les 70 ans de l'ASO) a occasionné des dépenses exceptionnelles et rappelle qu'un budget exceptionnel peut être prévu afin de bien analyser la situation financière du CE.

La secrétaire précise que la gestion du compte 0,20% a été faussée en raison du départ en retraite sous forme de CET d'une salariée qu'il a fallu rémunérer de juillet 2016 à juillet 2017 et que par oubli les salaires et les charges sociales n'ont pas été budgétés.

Le secrétaire précise aussi qu'il reste jusqu'en 2019 le coût du photocopieur qui une fois soldé permettra une meilleure trésorerie.

Monsieur DJEMMALI rappelle les obligations du CE en ce qui concerne les conventions réglementées.

La Direction s'interroge si le CE a prévu l'anticipation des échéances suite à la mise en place du CSE (transfert au CSE de l'actif du CE) avant les élections de septembre 2019.

Monsieur DJEMMALI informe que le secrétaire du CE l'avait contacté pour une formation de tous les élus concernant le cadre juridique de cette nouvelle structure. Monsieur DJEMMALI rappelle l'importance de la maîtrise de la loi et des ordonnances avant d'avoir l'interprétation de chaque syndicat. Monsieur DJEMMALI conseille aux élus d'avoir une formation commune sur le fonctionnement et l'organisation de la nouvelle institution représentative du personnel. Monsieur DJEMMALI rappelle que le passage au CSE doit être précédé par la dissolution du CE et le transfert de son patrimoine à la nouvelle structure. Le bilan doit être validé par les membres du CE avant son transfert au CSE. Monsieur DJEMMALI explique les formalités juridiques à suivre pour mettre en place le CSE et notamment la nécessité de l'intervention d'un notaire en ce qui concerne les biens immobiliers. La Direction demande de prévoir ce changement et d'anticiper le transfert du CSE afin de bien identifier la reprise ou non des biens.

Approbation des comptes : les élus valident à l'unanimité les comptes du CE pour l'exercice 2017.

La CGT apprécie l'intervention de monsieur DJEMMALI, et souhaite l'esprit de pérennité du CE après le transfert au CSE. La CGT est d'accord sur une formation sans engagement des uns et des autres. La CGT constate une dérive des comptes et demande une concertation de tous lors de l'établissement des prochains budgets, cela se prépare.

Le secrétaire propose de planifier une formation sur le CSE à l'automne et demande à monsieur DJEMMALI de faire une proposition de devis pour cette éventuelle formation.

Le secrétaire,
Olivier Passerini